

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1937 (Rect)

présenté par

Mme Le Feur, M. Raphan, M. Morenas, M. Chalumeau, Mme Panonacle, M. Roseren,
Mme Lenne, Mme Verdier-Jouclas, Mme Rist, M. Potterie, Mme Gayte, M. Molac,
Mme Chapelier, Mme Leguille-Balloy, Mme Peyron, Mme Guerel, M. Ardouin, M. Leclabart,
M. Buchou, M. Gouttefarde et Mme Riotton

ARTICLE 6

A l'alinéa 4, après le mot :

« interprofessionnels. »,

insérer les mots :

« ou par l'Observatoire de la formation des prix et des marges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le rôle de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges.

A cet effet, il est ici proposé d'intégrer l'Observatoire aux acteurs définissant les indicateurs de prix lors d'une renégociation, dans une démarche d'objectivité et de neutralité dans le choix des indicateurs.